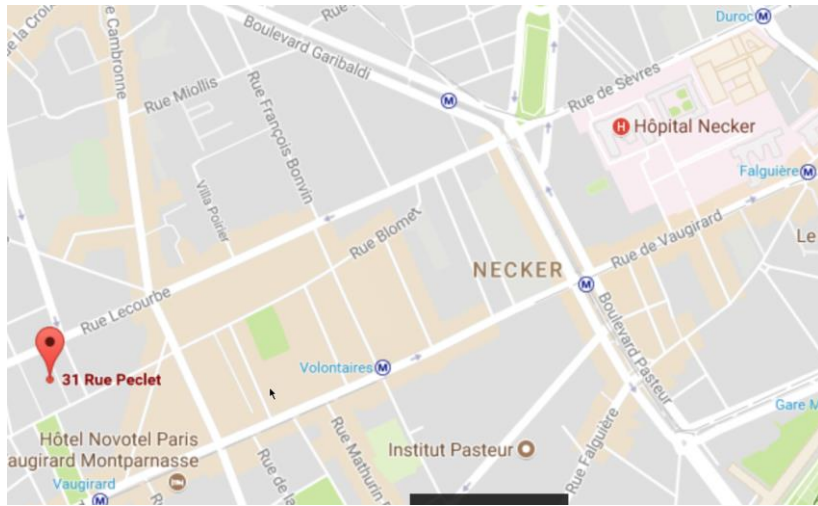


## LIEU DU COLLOQUE

Salle des Fêtes – Mairie du 15<sup>e</sup>  
31 rue Péclet – 75015 PARIS



Pour venir en transports en commun :

- Métro Vaugirard – ligne 12
- À partir de la gare Montparnasse : Métro ligne 12 (direction Mairie d'Issy) jusqu'à Vaugirard ou Bus 28 (place du 18 juin direction Saint Lazare) jusqu'à Hôpital des Enfants Malades + Bus 70 (Direction Av. du Pt Kennedy) jusqu'à Mairie du 15<sup>e</sup>
- À partir de gare d'Austerlitz : Métro 10 (direction Boulogne) jusqu'à Sèvres Babylone + métro 12 (direction Mairie d'Issy) jusqu'à Vaugirard ou Métro 10 (direction Boulogne) jusqu'à Duroc + Bus 39 (direction Frères Voisin) jusqu'à Mairie du 15<sup>e</sup> ou Métro 10 + Bus 70
- A partir de la gare de Lyon : Métro 1 (direction La Défense) jusqu'à La Concorde + métro 12 (direction Mairie d'Issy) jusqu'à Vaugirard ou Bus 63 (direction Porte de la Muette) jusqu'à Michel Debré + Bus 39
- À partir de la gare du Nord : Métro 4 (direction Montrouge) jusqu'à Montparnasse puis Métro 12 (direction Mairie d'Issy) jusqu'à Vaugirard ou Bus 39
- À partir de la gare de l'Est : Métro 7 (direction Villejuif) jusqu'à Opéra + Métro 8 (direction Balard) jusqu'à Commerce ou Bus 39

# JOURNÉE AFIREM

## LES « ETATS D'URGENCE » EN PROTECTION DE L'ENFANCE



**Lundi 11 décembre 2017**

Salle des fêtes  
Mairie du 15<sup>e</sup> – PARIS



A.F.I.R.E.M. – Hôpital des Enfants Malades – 149 rue de Sèvres – 75730 PARIS Cedex 15  
Tél : 01.44.49.47.24 – 09.77.84.09.25 – Email : [afirem@orange.fr](mailto:afirem@orange.fr)  
Site : [www.afirem.fr](http://www.afirem.fr)

N° FORMATION : 117 526 316 75

L'urgence vient du domaine médical et sous-entend une idée de pronostic vital, de réanimation. Progressivement dans la société aujourd'hui l'urgence gagne tous les terrains : le politique, le psy, le social... L'immédiateté est dorénavant le maître mot avec ses corollaires de précipitation, de réactivité, de vitesse d'exécution à l'instar des pompiers ou du Samu. Prise en ce sens, l'urgence en protection de l'enfance risque d'abaisser la distance critique toujours nécessaire, les réponses sont défensives, gérées par l'émotion en regard d'un réel trop envahissant qui empêche de penser l'avenir. Même s'il faut décider vite, il est urgent de « s'asseoir » pour ouvrir des espaces de pensée et donner du sens à l'action. C'est toute la question de la particularité de l'évaluation en urgence et des prises de décisions en amont dans le respect de la temporalité des enfants, des parents et des professionnels.

Les Urgences en Protection de l'Enfance existent. Elles se fondent sur la nécessité d'intervenir pour protéger un enfant et le mettre à l'abri d'un danger qu'il encourt. La vie d'un enfant et son intérêt supérieur dans le respect de ses besoins fondamentaux sont toujours un fil conducteur prioritaire dans notre travail au quotidien.

Mais qui décide qu'il y a urgence ? Sur quels éléments ? Qu'est-ce qui pousse et presse à intervenir, qu'est-ce qui empêche d'intervenir ? Peut-on parler de vraies et fausses urgences ?

L'urgence pourrait-elle être parfois un passage à l'acte, une réponse en miroir de la demande dans une contamination des acteurs entre eux voire la résultante de non-décisions ?

Et s'il y a urgence, quels dispositifs peuvent être réfléchis pour y répondre et l'accompagner : dispositifs spéciaux ou urgences imposées à tous dans l'institution ? Comment toutes les parties prenantes de la situation (parents, enfants, professionnels) peuvent-elles se préparer à ce moment critique et faire de la « crise » un moment fécond ?

Telles sont les questions auxquelles l'AFIREM vous propose de réfléchir au cours d'une journée de travail le 11 décembre 2017.

## MATIN

8h30-9h00	<b>ACCUEIL DES PARTICIPANTS</b>
9h00-9h10	<b>INTRODUCTION DE LA JOURNÉE</b> <i>Docteur Caroline MIGNOT – Pédiatre</i>
9h10-9h30	<b>URGENCE - IMMEDIATETE - TEMPORALITE</b> <i>Robert SOLÉ – Journaliste, ancien rédacteur en chef au journal « Le Monde », Écrivain</i>
9h30-11h00	<b>QUI DECIDE DE L'URGENCE EN PROTECTION DE L'ENFANCE ?</b> <b>Vraies, fausses urgences ou urgences ressenties</b> <i>Table ronde animée par Annette GLOWACKI, Présidente de l'AFIREM</i> <i>Julie FERGANE-TAUZY -Vice Procureur de la République - Montbéliard (25)</i> <i>Brigitte SAMSON – Pédiatre, ancien médecin de la CRIP 94</i> <i>Perrine OBONSAWIN – Directrice du dispositif « hébergement et accueil familial » Sauvegarde 95</i>
11H00-11H30	<b>PAUSE</b>
11H30-12H15	<b>LA « CRISE OU LES 3 C » : CONTENANCE – CADRE –CONTENTION</b> <i>Jean CHAMBRY – Pédopsychiatre, Responsable CIAPA, Paris</i>
12H15-12H45	<i>Discussion avec la salle</i>
12h45-14h15	<b>DÉJEUNER LIBRE</b>

## APRÈS-MIDI

14h15-15h00	<b>LA RENCONTRE</b> - Dans l'institution pour l'enfant, le groupe et les parents - Dans la structure d'accueil <i>Théâtre Forum Art et Prémices</i>
15h00-15h45	<b>PENSER LE CADRE DE L'URGENCE JUSQUE DANS L'ANODIN</b> <i>Catherine FLAD-RUFFIÉ - Directrice Adjointe Protection Enfance au Conseil départemental de la Haute-Garonne</i>
15h45-16h30	<b>DES PRISES DE RISQUE STIMULANTES ET AMBITIEUSES DANS LE TRAVAIL SOCIAL</b> <i>Anne-Marie MARTINEZ – Responsable des Placements Familiaux – Association Jean COXTET</i>
16h30-17H00	<i>Discussion avec la salle</i> <b>CONCLUSION</b>



Journée AFIREM Paris – Lundi 11 décembre 2017  
Les « États d’Urgence » en protection de l’Enfance

N° Formation : 117 526 316 75

B  
U  
L  
L  
E  
T  
I  
N  
D  
·  
I  
N  
S  
C  
R  
I  
P  
T  
I  
O  
N

Mme       M.

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Organisme : .....

Adresse personnelle : .....

Adresse de facturation : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Mail : .....

### Droits d’inscription

<input type="checkbox"/>	<b>Adhérent de l’AFIREM</b>	40 €
<input type="checkbox"/>	<b>Non adhérent</b>	60 €
<input type="checkbox"/>	<b>Formation continue</b> Convention de formation : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	90 €
<input type="checkbox"/>	<b>Étudiants</b> (joindre un justificatif)	20 €

### Mode de règlement

- **Individuel** :  Chèque bancaire ou postal joint à l’ordre de l’AFIREM
- **Institution** :  Chèque bancaire ou postal joint à l’ordre de l’AFIREM  
 Engagement écrit de paiement de l’organisme à joindre obligatoirement

### En cas de désistement

**50 % des droits d’inscription  
restent acquis à l’AFIREM**

le : .....

Signature :

À retourner à :

**AFIREM – Hôpital des Enfants Malades**  
149 rue de Sèvres – 75730 PARIS Cedex 15  
Tél. : 09.77.84.09.25 – Mail : [afirem@orange.fr](mailto:afirem@orange.fr)